

Documents à préparer pour l'instruction d'un avis sur le rejet d'eau usée industrielle (ou assimilée) à l'égout public

Bon à savoir

1. Le **caractère industriel** du rejet est une **notion relative** qu'in BW interprète, loin de toute définition réglementaire, en fonction de l'impact présumé du rejet sur un réseau de collecte (agressivité du rejet pour les conduites) et de la contribution du rejet à la charge polluante traitée par une station d'épuration existante qu'elle gère (de 200 EH à 200.000 EH).
2. Un **rejet domestique ou assimilé** (c'est-à-dire qui ne provient pas d'un procédé de production mis en œuvre dans l'entreprise) peut constituer une charge trop importante pour une station de petite taille par exemple. L'administration apprécie et peut exiger l'avis de l'organisme d'assainissement agréé (in BW) préalablement au dépôt d'une demande de permis ou en cours d'instruction de celui-ci.
3. Un rejet constitué **d'eau de ruissellement contaminée** par le contact avec des substances situées sur un dépôt à l'air libre est susceptible de faire l'objet d'une attention particulière, voire d'une demande de confinement, par in BW. Pour autant, in BW n'exige pas systématiquement de séparateur d'hydrocarbures, en particulier en ce qui concerne les « pollutions chroniques » (non accidentelle) des eaux de ruissellement en milieu urbain.
4. in BW s'est engagée dans une politique de **lutte contre les inondations**, en particulier dans les communes de l'ouest du Brabant wallon, qui nécessite que chaque demandeur identifie la manière dont il peut déraccorder les eaux de pluie (toitures, dalles, parkings, trottoirs, etc) du réseau d'égout unitaire. in BW se réserve le droit de statuer sur l'impact de l'imperméabilisation de chaque établissement et sur les moyens « raisonnables » de parvenir à déraccorder certaines surfaces imperméabilisées de l'égout public unitaire.
5. L'avis remis par in BW est tarifé à raison de 94 € HTVA par heure prestée.

Plus d'information sur notre site internet : www.inbw.be . Contact : assainissement@inbw.be

Périmètre de compétence de l'organisme d'assainissement agréé in BW



Ce qu'il faut préparer

Avant de constituer votre demande de permis d'environnement et en vue de préciser si cette procédure est nécessaire pour la question des rejets liquides, préparez une note écrite reprenant :

Administratif

1. L'adresse de l'établissement qui rejette les eaux .
2. Un extrait cadastral ou plan de situation permettant de positionner l'établissement par rapport à une voirie publique.
3. L'objet de la demande : construction, rénovation, régularisation.
4. Les autorisations de déversement ou permis d'environnement ou permis d'exploiter (volet eau) qui couvrent déjà l'établissement (en cas de renouvellement).
5. Si le dossier consiste au déménagement d'une activité industrielle vers le territoire in BW, préparez l'autorisation de déversement de l'activité sur le site quitté.

Technique

1. Une **description de l'activité industrielle** qui occasionne le risque de rejet ou le rejet en décrivant les zones à risque de déversement accidentel, les rejets de procédés, les substances dangereuses employées, les modes de stockage de produits dangereux, le volume des encuvements, les rinçages de cuves, la composition réelle ou probable des rejets lorsqu'ils sont connus, **tous moyens mis en œuvre pour réduire l'impact de l'activité sur l'environnement au sens large** (modes de lavage des sols, recyclages d'eau en interne, etc).
2. Une estimation de la **population employée** en précisant le cas échéant s'il s'agit d'un travail à pause (eaux usées domestiques et assimilées).
3. Le **plan d'égouttage** de l'établissement permettant d'attester de la séparation des eaux usées et des eaux de pluie, et le cas échéant, identifier la chambre de visite interne à l'établissement permettant d'échantillonner les eaux usées issues des procédés de production.
4. Si le rejet est soumis à un contrôle de débit, un échantillonnage et des analyses sur base de l'autorisation de déversement ou permis d'environnement en cours de validité, transmettre les résultats représentatifs les plus récents.
5. Les **volumes totaux journaliers en m³** rejetés par les différentes sources identifiées ci-dessus (eaux de rinçage de cuves ou de lavage des sols compris le cas échéant).
6. mode de gestion des **eaux pluviales** (citernes, capacité et leur exutoire)

Informations complémentaires nécessaires (sur demande)

1. Y a-t-il un égout public unitaire ou séparatif dans la voirie équipée devant l'établissement et positionnement de la limite entre les égouts privés et publics ?
2. Superficies imperméabilisées / surfaces d'espaces verts en m² (taux d'occupation du sol) en vue d'apprécier les possibilités de ménager des surfaces d'infiltration des eaux de toiture (nouvelles constructions).
3. Echantillonnages et analyses des macroéléments DCO, DBO₅, MES, N et P si in BW traite votre dossier pour la première fois et souhaite estimer la contribution de votre entreprise à la charge polluante traitée par une station d'épuration.

Check liste

- nouvelle activité
- activité existante - régularisation
- déménagement d'activité dont les rejets d'eau sont connus en partie ou totalement
- start-up - activité naissante dont les rejets d'eau sont méconnus

Types de procédés nécessitant le recours à / le rejet d'eau :

- fabrication, l'eau est incluse dans le produit fini
- fabrication, l'eau entre en contact avec des liquides, gaz ou solides avant rejet
- fabrication, l'eau est issue de procédés de séchage / ressuyage de produits
- lavage des sols
- lavage des outils et cuves de fabrication, manuel ou automatisé (à préciser)
- assainissement des sols ou chantiers de construction, eaux d'exhaure
- chaufferie / régénération d'eau douce / production d'eau de fabrication : purges ou éluats
- cycles thermodynamiques (ex. pompe à chaleur eau - eau en circuit ouvert)
- récupération de matières valorisables ou d'eau nécessitant un circuit fermé : purges concentrées
- eaux d'extinction
- eaux usées issues de prétraitements particuliers : neutralisation par apports d'acide/base, traitement physico-chimique à la chaux, autre :
.....
- eaux de ruissellement sur dépôts situés à l'air libre

Pour chaque type de rejet, merci de préciser leur permanence :

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> rejets permanents 24h/24 , <input type="checkbox"/> rejets pendantjours ouvrables par an <input type="checkbox"/> rejets pendantheures par jour <input type="checkbox"/> rejets continus <input type="checkbox"/> processus discontinus (batch) 	Concerne :
--	--

Modes d'estimation des volumes rejetés

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> par empotage <input type="checkbox"/> par calcul <input type="checkbox"/> débitmètre installé à demeure <input type="checkbox"/> débitmètre mobile (sous-traitance) <input type="checkbox"/> relevé de compteurs d'eau (conso) 	Concerne :
---	--

Modes de caractérisation des eaux usées industrielles - Disponibilité des informations

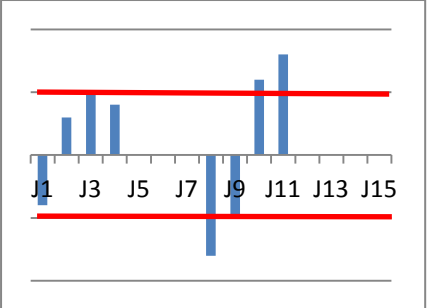

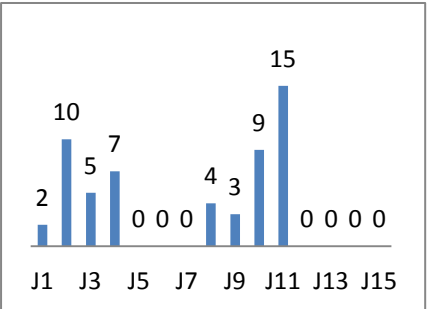

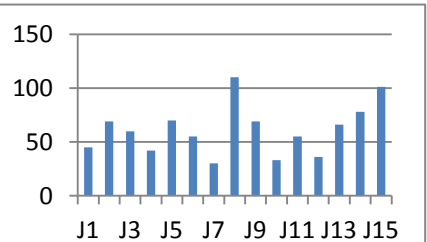

- je ne dispose d'aucune analyse car le volume rejeté ne le justifie pas
- prélèvement ponctuel

- prélèvement représentatif (moyen sur plusieurs jours) (**préférable**)
- le prélèvement est effectué par un laboratoire agréé (sous-traitance) – en interne

- prélèvements pris après homogénéisation (volume de la cuve à préciser :.....)
- nombre d'échantillons pris par an en routine
- je dispose de statistiques complètes sur les rejets d'eau
- mes rejets sont susceptibles de contenir des micropolluants

Discussion visant à élaborer une autorisation de déversement tenant compte des bonnes pratiques, des contraintes de fonctionnement la station d'épuration et de son milieu récepteur et visant une taxation raisonnable des rejets d'eau usée industrielle.

Rejets variables ?

<p>Cas 1 : les effluents sont variables en débit et en composition AVEC DEPASSEMENT des limites règlementaires</p>  <p>→ il est indispensable d'agir sur les procédés/prétraitements pour rendre l'effluent conforme</p> <p><i>Ex.présence de graisses, d'objets qui obstruent ou perturbent les réseaux ou stations d'épuration, de pH non conforme</i></p>	
<p>Cas 2 : les effluents sont variables en débit et en composition, sans dépassement des limites règlementaires, avec des jours sans rejet (batch) et/ou des pointes fréquentes de concentrations</p> <p>→ in BW doit réserver une capacité de traitement importante dans ses ouvrages et/ou réseaux pour évacuer et traiter votre rejet</p>  <p>→ il est intéressant de réfléchir à l'installation d'une cuve d'homogénéisation et de tamponnement pour lisser la qualité / quantité rejetée</p>	
<p>Cas 3 : les effluents sont abondants, variables en débit et en composition, sans dépassement des limites règlementaires</p> <p>→ in BW doit réserver une capacité de traitement importante dans ses ouvrages et/ou réseaux pour évacuer et traiter votre rejet. La station d'épuration sera soumise à des effluents variables auxquels elle risque de ne pas pouvoir s'adapter assez rapidement (ex. rejets très variables en phosphore).</p> 	

→ il est intéressant de réfléchir une optimisation des processus internes (1) voire à l'installation de capteurs en ligne et de mettre en place un reporting régulier vers notre service exploitation (2)

Autre exemple : les effluents rejetés de manière occasionnelle (ex. purges de filtres à sables de procédés d'épuration d'eau potabilisable)

→ in BW examine si le contenu de ces rejets n'est pas susceptible d'occasionner une accumulation de micropolluants dans les boues d'épuration et à terme un déclassement de celles-ci qui empêche leur valorisation agricole.

